

Arrêté nommant les membres de la commission de surveillance du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 25 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie,
de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres de la commission de surveillance du notariat pour la période de législature 2021 à 2025 :

M. Alexandre Seiler, juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, président

Me Christian Junod, notaire à Neuchâtel

Me Christiane Montfort, notaire à Cernier

Mme Muriel Barrelet, cheffe du service juridique de l'État de Neuchâtel

M. Olivier Hari, professeur à l'Université de Neuchâtel

Suppléant-e-s

Mme Frédérique Currat Wyrsh, juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, présidente suppléante

Me Bastien Wehrli, notaire au Locle

Me Simon Stoeckli, notaire à Marin-Épagnier

Mme Katherine Swann, juriste au service juridique de l'État de Neuchâtel

M. Thierry Obrist, professeur à l'Université de Neuchâtel.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 16 juin 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND